

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
 PROVENCE ALPES
 AGGLOMERATION**

**Année 2020
 Séance du 09 décembre 2020**

MOTION

**Objet : Ouverture des
 remontées mécaniques des
 stations de ski**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
 BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
 ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
 JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
 PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
 SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
 URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
 BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
 CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n° 11)
 COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
 DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
 OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
 PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
 REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUÍ Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

RÉÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application signée E-legalis.com

99_DE-004-200067437-20201209-MOTION_0912

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

Alors que les premiers flocons s'installent sur les massifs montagneux, la décision du Président de la République de reporter l'ouverture des stations de ski à la mi-janvier suscite de plus en plus d'incompréhensions et d'indignations parmi les élus, et notamment parmi les maires des communes supports de stations.

Pendant plusieurs semaines en effet, les élus locaux et les professionnels de la montagne et du tourisme ont travaillé de concert à l'élaboration d'un protocole sanitaire rigoureux permettant d'accueillir le public en toute sécurité, dans le respect des règles imposées par le contexte sanitaire actuel. Un travail balayé par une décision hâtive, prise en dépit de la concertation menée avec l'ensemble des acteurs concernés et sans la moindre cohérence vis-à-vis des diverses autres mesures d'assouplissement annoncées, notamment en matière de déplacement à l'étranger.

Si la fermeture anticipée des 350 stations françaises avait déjà fortement affecté toute l'économie de nos territoires de montagne, le report d'ouverture à la mi-janvier menace à nouveau l'intégralité de la saison d'hiver, qui représente, rappelons-le, 10 milliards d'euros de retombées économiques, 10 millions de vacanciers, 120 000 emplois directs, 360 000 emplois indirects et leurs familles, ainsi que notre place de troisième destination mondiale de ski.

Sur Provence Alpes Agglomération, si trois de nos communes (Montclar, Seyne, Selonnet) sont directement impactées par ces décisions, c'est toute l'économie de notre territoire qui est pénalisée. En effet chaque hiver, on compte ici 190 000 journées skieurs, 3 millions d'€ de chiffre d'affaires pour les remontées mécaniques, 500 emplois directs et induits liés au ski. 1 € dépensé pour les remontées mécaniques génère 6 € en dépenses induites.

Stations de dimension régionale et à taille humaine, nos communes ne sont pas des stations industrielles. Nous demandons la prise en compte des spécificités des stations de montagne du massif Alpes du sud. Concernant la circulation du virus, nos stations présentent une faible densité de population, en haute saison, avec un faible brassage compte tenu d'une clientèle régionale.

Comme l'ensemble des associations de maires concernées par des territoires « skiables », les élus de Provence Alpes Agglomération demandent donc au Président de la République et au Gouvernement de revenir sur cette décision et de rouvrir le dialogue afin de redonner de l'espoir à tous les secteurs concernés et de sauver la saison touristique d'hiver, dont les maires des communes supports de station portent aujourd'hui la responsabilité.

Les maires doivent être les premiers partenaires de l'Etat dans la gestion des situations de crise. Ils sont aussi les premiers contacts auprès des populations locales et touristiques et sont en mesure de comprendre une décision et y participer, s'ils sont invités au débat.

La santé publique n'est pas une préoccupation du seul Etat, les maires n'ont jamais tournés le dos à leurs responsabilités mais ils entendent que les décisions qui affectent leur territoire soient prises sur la base d'arguments solides et d'informations crédibles et équitables à l'échelle du territoire national.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET BRUNELLO



Application agréée E-signature-cm
99_DE-004-200067437-20201209-MOTION_0912